

Aux candidat(e)s ou
détenteurs(trices)
de permis de conduire des catégories
professionnelles

Madame, Monsieur

Conformément aux articles 11b et 27 de l'OAC, les candidats ou les détenteurs de permis de conduire

- format carte de crédit (PCC) comportant l'une ou plusieurs des catégories suivantes :
C, C1, D, D1 (sans code ajouté), B121, B122, B110, F121, TPP
- "bleu" comportant l'une ou plusieurs des catégories suivantes :
C, C1, D, D1, 10 Trolleybus

sont soumis à des contrôles médicaux chaque 5 ans jusqu'à 50 ans, chaque 3 ans jusqu'à 75 ans, puis tous les 2 ans. Ces contrôles doivent être passés auprès de médecins agréés de **niveau de reconnaissance 2 ou supérieur**.

Etant donné que vous êtes candidat(e) au permis de conduire d'une catégorie professionnelle ou détenteur(trice) d'un tel permis, vous êtes soumis(e) à cette obligation. Il vous incombe, dès lors, de prendre un rendez-vous auprès d'un des médecins agréés de **niveau de reconnaissance 2 ou supérieur**, dont vous trouverez la liste sur le site internet www.medtraffic.ch ou en vous renseignant auprès de votre médecin, pour passer la visite médicale prescrite par la législation. Le formulaire officiel annexé à la présente devra nous être retourné dans un délai de 45 jours, dûment rempli et signé.

Vous êtes prié(e) de vous présenter à l'examen médical avec une pièce d'identité et une liste des éventuels médicaments que vous prenez régulièrement.

Coût de l'examen médical

Le coût de l'examen médical est à votre charge et la facture ne peut être remise à l'assurance maladie pour remboursement.

Une fois l'examen médical terminé, le médecin agréé fait parvenir directement le certificat médical à notre service, par courrier.

Indépendance et secret médical

Le médecin agréé exécute son mandat de manière indépendante et forge son opinion en toute liberté. Il est lié par le secret médical et, de ce fait, est tenu à une discrétion absolue.

Néanmoins, dans certains cas, il se peut qu'il doive prendre contact avec l'un ou l'autre des médecins qui vous ont soigné(e) antérieurement. Pour cela il pourra vous être demandé lors de votre visite de signer un formulaire de consentement afin d'autoriser votre médecin à fournir des informations médicales vous concernant et qui seraient nécessaires à l'élaboration du certificat.

Si vous souhaitez renoncer à certaines catégories de votre permis de conduire, veuillez nous retourner la formule au verso de cette lettre dûment renseignée.

Nous vous remercions de votre compréhension et dans l'attente de votre certificat médical nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Le service de la circulation routière et de la navigation